



Partage de mobilier sans valeur si ce n'est sentimental

Par **ABA 1**, le **03/04/2021** à **12:44**

Bonjour. Mon père, veuf décédé récemment nous laisse mon frère et moi des biens immobiliers. Souffrant de démence depuis quelques années, il avait perdu la notion de l'argent, ne savait plus s'occuper de l'entretien de son appartement, se faire à manger ... Très vite, des aides à domicile sont intervenues.. il a fallu tout de même l'enfermer car se perdait dans le quartier. Des personnes ont même été vues sortir de sa chambre.. de vieilles connaissances.. Papa invitait tout le monde à entrer... on a voulu éviter le placement et puis les admissions ne sont pas instantanées... (2 à 3 ans d'attente) rnrDes babioles ont disparu...des bijoux de famille.... rnrLa succession est en cours chez le notaire. Pas d'estimation de mobiliers par un commissaire priseur car pas d'objets de réelle valeur comme des tableaux.. rnrMon frère habitant le sud réclame des tas de babioles.. meubles.. bijoux de notre grand mère dont je ne connaissais même pas l'existence . Son appartement n'est pas encore vidé.. qu'est ce qui se cache derrière cet enlèvement et certaines accusations à mon égard par mon frère car la maladie de papa a révélé qu'il s'était bien fait manipuler des années auparavant (virements bancaires au nom de mon frère, puis n'ayant plus que sa petite retraite pour vivre, faisait des virement sur son compte pour finir les fins de mois..) Je n'ai jamais été au courant de ses difficultés financières ... rnrMaintenant mon frère insinue que j'ai pris des objets de valeur car demeurant dans le même arrondissement, je passai régulièrement ainsi que ses voisins de pallier. Mon frère me réclame des objets que papa a peut être donné , perdu. On ne le saura jamais... rnrQuels sont mes droits? Il a établi une liste incroyable de mobiliers et objets de familles à récupérer. Quelle est la loi dans ce cas? Je laisse tout prendre sans qu'on me demande mon avis?

Par **Visiteur**, le **03/04/2021** à **19:04**

Bonjour,
Vous êtes co-héritier avec votre frère qui ne peut pas s'accaparer seul, d'objets meublants .
Voyez avec le notaire et un avocat pour obtenir la mise sous scellés.